

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du conseil communautaire du Mardi 25 juin 2019.

Le 25 juin 2019 à 19h00, s'est tenue, à Saint-Nic (salle communale de Pentrez), une séance du conseil communautaire pour lequel les conseillers ont été légalement convoqués par courrier affranchi en date du 20 juin 2019.

A l'ouverture de la séance, sur demande de la Présidente, les conseillers communautaires attestent à l'unanimité avoir reçu à leur domicile le pli contenant la convocation et la note synthétique de ce conseil communautaire.

♦ Etaient présent(e)s

CAST : M. Jacques GOUEROU, Mme Danielle CARIOU, M. Roger MAUGUEN

CHATEAULIN : Mme Martine FAGON, M. Jean-Yves LE FLOC'H, M. Michel QUEFFURUS, M. Alain PARC, M. Jean-Paul URIEN, M. Jean-Pierre JUGUET, Mme Sylvie MOAL

DINEAULT : M. Philippe BITTEL, Mme Hélène POULIQUEN

GOUEZEC : Mme Cécile NAY, M. Rémi MOAL

LANNEDERN : M. Georges POULIQUEN

LE CLOITRE-PLYBEN : Mme Dominique BILIRIT

LENNON : M. Jean-Luc VIGOUROUX, M. Ronan JEZEQUEL

LOTHEY : Mme. Catherine LEPORCQ

PLEYBEN : Mme. Annie LE VAILLANT, M. Jean LE DU, M. Paul GLEVAREC, M. Patrice PERSON, Mme Nathalie POULIQUEN

PLOEVEN : M. Didier PLANTE

PLOMODIERN : M. Claude BELLIN, M. Jean-François BIDEAU, Mme Anne-Marie BOUCHER, Mme Annick MARCHADOUR

PLONEVEZ-PORZAY : M. Paul DIVANAC'H, M. Michel POULIQUEN, Mme Sylviane PENNANEACH

SAINT-COULITZ : M. Gilles SALAUN

SAINT-NIC : Mme Annie KERHASCOET

SAINT-SEGAL : M. André LE GALL, M. Armel LORCY

TREGARVAN : M. Jean-Claude FERZOU

♦ Procurations

CHATEAULIN : Mme Gaëlle NICOLAS a donné procuration à Mme. Annie LE VAILLANT

Mme Sylvie CHASSEREZ a donné procuration à Mme Sylvie MOAL

PLEYBEN : M. Pascal CAM a donné procuration à M. Paul GLEVAREC

SAINT-NIC : Mme Christine LELIEVRE a donné procuration à Mme Annie KERHASCOET

♦ Absence

DINEAULT : M. Michel CADIOU

PORT-LAUNAY : M. Michel CARO

♦ Secrétaire de séance

PLEYBEN : M. Patrice PERSON

♦ Assistaient également à la réunion

M. Yann BOTHOREL, Directeur général des services

Mme Géraldine GOULESCO, chargée d'accueil et de secrétariat

N°2019-60 ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
DINEAULT -DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le

ID : 029-200067247-20190625-2019_60-DE

Rapporteur : Mme LE VAILLANT Annie

Par délibération n°2015.092 en date du 15 octobre 2015, le conseil municipal de Dinéault a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur la commune de Dinéault. Suite au transfert de la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant et carte communale le 1^{er} janvier 2018, le conseil communautaire a décidé après avis de la commune de Dinéault de poursuivre la procédure de révision du PLU par délibération n°2018-03 du 20 février 2018.

Conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'EPCI au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Le PADD définit le projet politique communal en matière de développement pour les années à venir. Il s'organise autour de sept orientations comprenant chacune plusieurs objectifs :

- Orientation 1 : Accueillir une population nouvelle tout en limitant la consommation foncière
- Orientation 2 : Permettre le maintien et le développement des activités économiques du territoire
- Orientation 3 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti et les continuités écologiques
- Orientation 4 : Améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des déplacements
- Orientation 5 : Protéger la ressource en eau
- Orientation 6 : Réduire l'exposition de la population aux risques
- Orientation 7 : Accompagner la transition énergétique

Les membres du conseil communautaire sont invités à discuter des orientations et des objectifs de la commune de Dinéault définis dans le projet de PADD ci-annexé.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de la tenue du débat sur le projet de PADD de la commune de Dinéault ci-annexé.

Ce débat ne donne pas lieu à vote.

Le conseil communautaire prend acte de ce débat.

Fait à Saint-Nic, le 25 juin 2019

La vice-présidente,

Annie LE VAILLANT

